

Revue internationale des francophonies

ISSN : 2556-1944

Publisher : Université Jean Moulin Lyon 3

7 | 2020

Cinquante ans de Francophonie institutionnelle

Entretien de Marielle Payaud, Rédactrice en chef de la *Revue internationale des Francophonies*, avec Jacques Krabal, Député de l'Aisne et Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Jacques Krabal

 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1124>

DOI : 10.35562/rif.1124

Electronic reference

Jacques Krabal, « Entretien de Marielle Payaud, Rédactrice en chef de la *Revue internationale des Francophonies*, avec Jacques Krabal, Député de l'Aisne et Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) », *Revue internationale des francophonies* [Online], 7 | 2020, Online since 09 juin 2020, connection on 21 mai 2021. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1124>

Entretien de Marielle Payaud, Rédactrice en chef de la *Revue internationale des Francophonies*, avec Jacques Krabal, Député de l'Aisne et Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Jacques Krabal

TEXT

- 1 **Cela fait maintenant 50 ans que la francophonie s'institutionnalise, et on peut mesurer, depuis le début des années 1970, le chemin parcouru, Sommet après Sommet : le nombre de pays, universités, organismes, collectivités membres ou observateurs à l'OIF ou au sein des autres opérateurs n'a jamais été aussi important. La Francophonie intervient dans des domaines stratégiques et tend à devenir un des forums de délibération internationale les plus dynamiques.**
- 2 **Il nous paraît intéressant de dresser le bilan, au regard des propres actions de votre institution, et ce à travers quelques questions.**
- 3 **1 – Quel bilan pensez-vous pouvoir tirer, pour la francophonie, de cette institutionnalisation ?**
- 4 Il est légitime de se poser cette question à l'occasion du cinquante-naire de la Francophonie. Et, au-delà de cet anniversaire, le sujet mérite qu'on s'y attarde.
- 5 La réflexion nous oblige d'abord à nous replonger dans l'histoire, les fondements et même dans la sémantique du terme francophonie. Le mot « francophone », inventé comme vous le savez par le géographe géographe Onésime Reclus, avait comme définition « tous ceux qui sont ou semblent être destinés à rester ou devenir participants de notre langue » (Reclus, 1886, 422). Le critère linguistique avait comme objectif de gommer tout critère ethnique et de race pour intégrer les populations colonisées autour de la langue française.

- 6 Il a fallu attendre près d'un siècle pour que le terme réapparaisse. C'est en 1960, et cette fois, dans le contexte de décolonisation et d'indépendance des ex-colonies françaises que ressurgit le concept de francophonie. Il s'agissait pour les pères fondateurs, Léopold Sédar Senghor, Hamani Diori, Habib Bourguiba et le prince Norodom Sihanouk de rassembler et « d'élaborer, puis d'édifier ensemble un "Commonwealth à la française" [...] entre nations qui emploient le français comme langue nationale, langue officielle ou langue de culture » (Senghor, 1993, 134).
- 7 Il s'agissait donc dans ces deux contextes historiques pourtant antagonistes de rassembler des hommes et les femmes autour de la langue française et de la culture qu'elle porte.
- 8 Cette ambition s'est traduite, par la suite, par un projet politique avec la mise en place d'institutions. La première fut parlementaire¹.
- 9 Trois ans plus tard, une nouvelle fois à l'initiative des parlementaires, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) est créée. Elle deviendra l'Agence intergouvernementale de la Francophonie avant de prendre son appellation actuelle, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en 2005. Les opérateurs sont ensuite venus compléter la structure institutionnelle de la Francophonie.
- 10 Depuis cette date, la Francophonie institutionnelle n'a cessé d'attirer des pays membres. En témoigne son élargissement continu : vingt-huit pays francophones avaient participé à la première Conférence intergouvernementale des pays partiellement ou entièrement de langue française. Aujourd'hui, 88 États et gouvernements sont membres de l'OIF.
- 11 Parallèlement à cette extension continue, la dimension politique de l'OIF s'est affirmée elle aussi avec l'apparition des Sommets des chefs d'État et de gouvernement. Le Secrétaire général de la Francophonie, clé de voûte du système institutionnel francophone, est le porte-parole politique de cette communauté.
- 12 Cependant, il faut bien l'avouer, la Francophonie institutionnelle apparaît bien souvent comme une constellation d'institutions, aux objectifs différents.

- 13 La nature de sa structure institutionnelle apparaît complexe et composite. D'ailleurs, elle ne peut pas être comparée aux Organisations internationales classiques (interétatiques) puisque des acteurs publics et des acteurs non gouvernementaux y coexistent.
- 14 C'est pourquoi nous sommes de plus en plus nombreux à réclamer une redéfinition des objectifs recentrés sur leur socle : la langue française et la coopération. Nous souhaitons aussi une modernisation de l'architecture de la Francophonie pour mieux redéfinir le rôle de chacun.
- 15 Je pense que l'autorité venant de la distance, la Secrétaire générale de la Francophonie, devrait aussi se situer au-dessus des institutions. Il lui appartiendrait de tracer les perspectives, de mettre en place les actions selon les objectifs définis par les chefs d'État et de gouvernement et d'en assurer le suivi en s'appuyant sur l'OIF, mais aussi sur l'APF et les opérateurs.
- 16 Ces changements nécessaires forgeraient de notre point de vue une identité institutionnelle plus affirmée et ainsi faire entendre d'une même voix le projet politique de cette communauté de nations à laquelle nous aspirons tous depuis l'origine. Plus lisible, plus visible, elle deviendrait par conséquent plus influente.
- 17 **2 – Quelle est la place que l'APF s'est vue reconnaître au sein de la Francophonie institutionnelle ?**
- 18 Dans l'histoire de la Francophonie institutionnelle, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie tient une place particulière. Elle est la première institution politique de la Francophonie créée et donne corps à la pensée de Senghor. Elle a, au fil du temps, elle aussi, gagné en légitimité institutionnelle jusqu'à devenir l'Assemblée consultative de la Francophonie.
- 19 Mais est-elle véritablement reconnue comme assemblée consultative de la Francophonie comme le stipule la charte adoptée en 2004 ? Pas suffisamment puisqu'il n'y a pas de définition précise de cette consultation.
- 20 Si nous avons toujours été associés aux missions d'information et de contacts dans le cadre des élections, nous n'étions que trop rarement

consultés, sur des sujets majeurs tels que l'éducation, les droits des femmes ou la jeunesse.

- 21 La nouvelle Secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo, a la lourde tâche de moderniser le fonctionnement de nos institutions. Elle s'engage pour une approche plus collégiale.
- 22 Nous nous en réjouissons mais nous pouvons encore aller plus loin et associer davantage ce formidable réseau parlementaire qui s'appuie sur l'expression populaire. C'est pourquoi nous militons pour asseoir notre légitimité politique au sein des institutions de la Francophonie.
- 23 L'APF est aujourd'hui constituée de sections membres représentant 88 parlements ou organisations interparlementaires, réparties en 4 régions : Afrique, Amérique, Asie-Pacifique et Europe. Comme toute assemblée parlementaire internationale, l'APF est un lieu de débats et d'échanges. Elle prépare et adopte des résolutions sur des sujets qui intéressent la communauté francophone qui sont ensuite transmises aux chefs d'État et de gouvernement lors des Sommets de la Francophonie.
- 24 L'APF joue également un rôle de coopération et de solidarité auprès des parlements francophones. Ses actions dans les domaines de la coopération ont pour objectif de renforcer le rayonnement de la langue française, de développer les cultures francophones, d'accroître la solidarité entre les institutions parlementaires francophones, de promouvoir une bonne gouvernance démocratique et de renforcer les capacités des parlements qui en bénéficient.
- 25 Je suis persuadé qu'un engagement actif en faveur de l'interaction avec la société et les parlements de l'espace francophone nous permettrait de renforcer l'efficacité des institutions représentatives, la légitimité des gouvernements et pourrait contribuer avec plus de force pour la paix, la justice et la prospérité.
- 26 Rappelons-nous que les avancées majeures ont toujours été intimement liées aux propositions des parlementaires. C'est encore le cas aujourd'hui.
- 27 L'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est d'ailleurs engagée collectivement dans cette nouvelle dynamique. Nous avons adopté un nouveau cadre stratégique en juillet dernier avec des actions

- concrètes et mesurables. Parallèlement, nous entamons une modernisation de nos statuts et de notre secrétariat général pour gagner en agilité, transparence et lisibilité.
- 28 L'APF doit évidemment rester un espace de partage où circulent les expériences et les bonnes pratiques. Mais il faut aller plus loin et nous recentrer sur notre cœur de métier parlementaire qui consiste à proposer des lois cadres à nos parlements : enfants sans identité, protection des données personnelles, sécurité, droits des minorités, égalité femmes-hommes, lutte contre la faim... Ces propositions, pour mieux être reprises par nos parlements membres, se doivent d'être en cohérence avec la feuille de route tracée par les chefs d'État et de gouvernement.
- 29 C'est ainsi que nous réussirons à faire de notre assemblée, une institution politiquement influente sur la scène internationale et que la Francophonie institutionnelle portera d'une seule voix le projet qui est le nôtre.
- 30 **3 – Au regard de ce qui s'est fait depuis cinquante ans, comment pouvez-vous vous imaginer le domaine dans lequel vous intervenez dans une cinquantaine d'années ? Votre mission ? Vos objectifs ?**
- 31 « Le succès de la Francophonie dépendra de l'efficacité des structures et des hommes qui prennent en charge l'accomplissement du projet. » disait Senghor (1985).
- 32 Sa vision semble plus que jamais d'actualité.
- 33 Deux options s'offrent à nous pour les 50 prochaines années.
- 34 Si la Francophonie institutionnelle ne réussit pas à se moderniser, nous mourrons dans l'indifférence générale. Mais si au contraire, nous réussissons à mettre en place en place une architecture institutionnelle capable de rassembler et bâtir un ordre nouveau, alors l'APF prendra toute sa part à l'ambition de réécrire des perspectives pour un monde plus humain et plus juste.
- 35 Mais demain se prépare aujourd'hui. Et on le sait, dans 50 ans, le monde pourrait être radicalement différent de celui dans lequel nous évoluons aujourd'hui : choc démographique sans précédent, planète en danger par le réchauffement climatique, ordre international remis en cause par l'affaiblissement des organisations internationales et

une montée en puissance d'acteurs non étatiques potentiellement néfastes sans oublier la révolution technologique et numérique qui va se poursuivre et modifiera profondément nos relations à l'autre et nos modes de vie.

- 36 Parallèlement à ce monde en pleine mutation, nous constatons que l'uniformisation des idées véhiculées par une seule langue, censée pourtant faciliter la communication et rapprocher les peuples à montrer ses insuffisances. Cette uniformisation provoque souvent l'hégémonie qui est source de conflits.
- 37 Si nous voulons échapper à la morosité ambiante et à la montée des peurs qui conduisent au fanatisme et le repli sur soi, la diversité et la confrontation des idées sont les seuls moyens pour trouver des solutions innovantes.
- 38 L'enjeu pour les 50 ans à venir est donc réinventer un cadre de dialogue international entre des nations libres et indépendantes. Nous devons reprendre et amplifier le combat des idées pour plus de solidarité et de coopération entre les États.
- 39 Il appartiendra donc à la Francophonie, aujourd'hui comme demain de promouvoir le retour du français à travers le multilinguisme mais aussi du multilatéralisme. L'un ne va pas sans l'autre. Nous démontrons ainsi que les institutions multilatérales sont plus fortes que les individus.
- 40 Les valeurs qui nous rassemblent au sein de l'espace francophone, ne relèvent plus d'un rêve idéaliste mais deviennent l'expression pragmatique d'une politique qui permettra de réconcilier :
- Les besoins de l'économie à court terme ;
 - La qualité de vie de nos concitoyens à moyen terme ;
 - Et la survie de notre planète à long terme.
- 41 Il est de notre responsabilité parlementaire d'améliorer la prise en compte des besoins des populations.
- 42 Et si l'humilité s'impose face aux enjeux actuels et les défis qui nous attendent, la détermination commande quand il s'agit d'apporter un avenir à l'humanité. C'est pourquoi sans rien abandonner des missions historiques, l'APF a pour ambition de devenir le bras armé par-

lementaire du projet politique de la Francophonie pour les 50 prochaines années.

BIBLIOGRAPHY

Reclus O. (1886), *France, Algérie et colonies*, Paris, Hachette, p. 422.

Senghor L. S. (1985), Discours au siège de l'Agence coopération culturelle et technique (ACCT).

Senghor L. S. (1993), « La Francophonie et le français », Discours de réception à l'Académie des sciences d'outre-mer, 2 octobre 1981, *Liberté 5. Le dialogue des cultures*, Paris, Seuil, p. 134.

NOTES

1 Création le 17 mai 1967 de l'Association internationale des parlementaires de langue française (devenue en 1998 l'APF)

AUTHOR

Jacques Krabal

« Diversité c'est sa devise ». Né au pays de Jean de La Fontaine, Jacques Krabal partage avec le poète une vision humaniste de la société. Député de l'Aisne et Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) depuis 2018, il a engagé au sein de cette institution une nouvelle dynamique politique pour rendre la francophonie institutionnelle plus visible et plus lisible. La Francophonie, selon lui, a un rôle géopolitique à jouer par l'universalité qu'elle propose en raison de sa présence sur tous les continents et des valeurs qu'elle veut promouvoir : la paix, le respect des individus, des langues et des cultures mais aussi le respect du droit de chacun au développement économique et social. Et là encore, il s'agit de concepts universels. Promoteur de la langue française mais aussi du multilinguisme et de la pluralité culturelle, Jacques Krabal est un élu de proximité qui mène une action empreinte de pragmatisme tout en portant des valeurs fortes de solidarité et de fraternité.<http://apf.francophonie.org/>